

FORMULAIRE INSCRIPTION 2016-2017

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Âge : _____

Téléphone : _____

Date de naissance : _____

Courriel :

Photo obligatoire

RESPONSABILITÉ

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. La Ville de Bécancour et la Ville de Nicolet ne peuvent être tenues responsables de la perte, vol ou dommage causé par l'équipement d'un participant au club de ski de Bécancour et de Nicolet. Aussi, elles ne sont pas responsables des accidents pouvant survenir lors de la pratique de l'activité. Les participants, parents ou tuteurs des participants dégagent donc les villes de toute responsabilité concernant tout accident pouvant survenir lors de la pratique de ce sport.

De plus, les membres et passagers occasionnels doivent respecter les consignes de sécurité dans l'autobus sous peine de se voir retirer leurs avantages sans recours possible contre le club de ski ou le centre de ski.

(signature du membre)

(signature d'un parent si mineur)